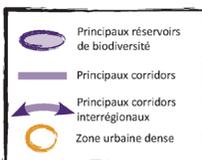
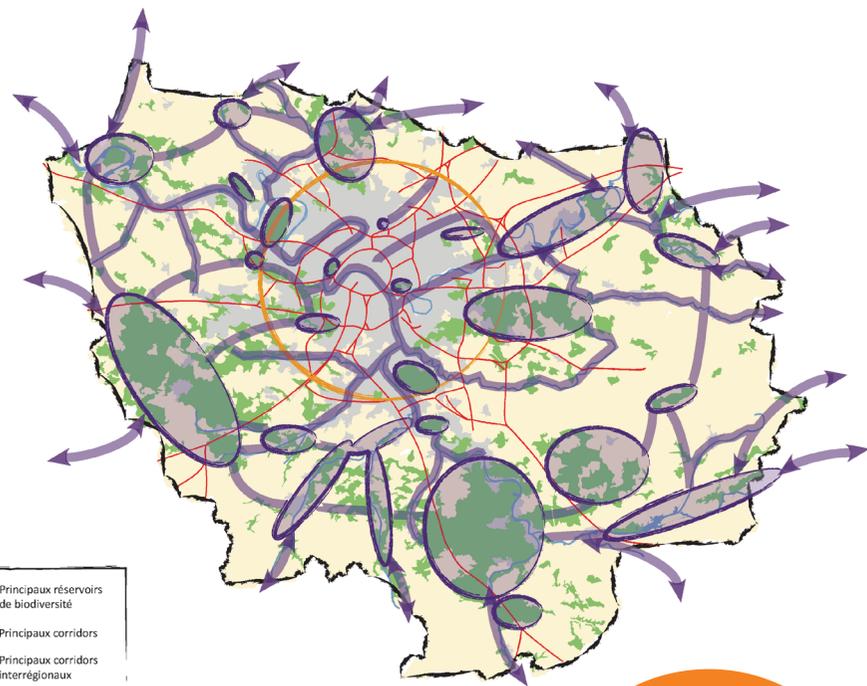




Les continuités écologiques en quelques traits



Le SRCE, l'ensemble de ses données géographiques et les cartes dynamiques sont en ligne :

- www.drie.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/le-schema-regional-de-coherence-r913.html
- www.natureparif.fr/srce

Consultez aussi le SRCE dans les préfectures de région et de département et les sous-préfectures, au conseil régional et dans les conseils généraux.

**Plongez dans les cartes
et situez vos projets**
**Enrichissez votre
connaissance du territoire**
**Redécouvrez
l'Île-de-France**

Schéma régional de cohérence écologique d'Île-de-France 2013
Pilotage : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, et Région Île-de-France – Direction de l'environnement.
En association avec le Comité régional « Trames Verte et Bleue » et le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Crédit photos : Couverture : Valérie Le Bouquin - Frise : J.L. Hercent/PNR OPF ; Cabinet RCT ; Juliette Deconomo ; PNR VF ; V. Vignon ; J. Bernacchi et O. Marchal/PNR HVC.



SRCE

Le schéma régional de cohérence écologique d'Île-de-France - 2013

La trame verte et bleue, une histoire de vie

Les continuités écologiques sont le tissu du monde vivant.

Mieux les connaître, c'est mieux les comprendre.
Les préserver, améliorer leur gestion, restaurer leur fonctionnement, c'est l'affaire de tous !



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE





Le SRCE d'Île-de-France

Adopté le 21 octobre 2013 par le préfet de la région d'Île-de-France, après approbation par le conseil régional le 26 septembre 2013

Préserver et restaurer la trame verte et bleue régionale

La fragmentation et la destruction des milieux naturels par la consommation d'espace et l'artificialisation des sols sont les premières causes d'érosion de la biodiversité. La trame verte et bleue (TVB) est destinée à y remédier.

La TVB participe à la préservation, la gestion et la remise en bon état des milieux, tout en prenant en compte les activités humaines, notamment agricoles, en milieu rural.

Elle correspond à la représentation du réseau d'espaces naturels et à la manière dont ces espaces fonctionnent ensemble : les « **continuités écologiques** ».

Prendre en compte ces continuités, tant dans les politiques d'aménagement que dans la gestion courante des espaces ruraux et urbains, est primordial.

Les « **réservoirs de biodiversité** » abritent de nombreuses espèces vivantes qui interagissent entre elles et avec leurs milieux (forêts, landes, prairies...). Pour prospérer, ces espèces doivent pouvoir circuler d'un milieu à un autre, en empruntant des « **corridors écologiques** ».

Orienter les stratégies, les documents d'urbanisme et les projets

Cadre de référence régional pour aménager durablement le territoire, le SRCE est destiné à aider les collectivités et leurs groupements, les aménageurs, les gestionnaires d'espaces et d'infrastructures, les entreprises, les particuliers, les établissements publics et les services de l'État à définir des actions concrètes à mener sur leurs territoires.

En particulier, les collectivités et l'État doivent prendre en compte le SRCE à l'occasion de l'élaboration ou de la révision de leur document d'urbanisme, ainsi que dans leurs projets, notamment d'infrastructures linéaires.

Aider à la compréhension et éclairer la décision

- par l'identification des **éléments de la TVB** : réservoirs de biodiversité, corridors écologiques et obstacles au fonctionnement des continuités écologiques,
- le **diagnostic** des continuités par territoire,
- l'identification des **enjeux** régionaux liés à leur préservation et à leur restauration,
- la définition des **priorités** régionales dans un **plan d'action stratégique, recommandations et outils adaptés**.

Il contient notamment

- un **résumé non technique** pour comprendre le SRCE,
- un atlas et une **cartographie dynamique** associée,
- un recueil d'**initiatives** et des références **documentaires** notamment dans les domaines du plan d'action : information et formation, connaissance, documents d'urbanisme, gestion, actions en milieu agricole, forestier, aquatique et urbain, infrastructures linéaires,
- une annexe méthodologique détaillée.



et des structures ressources

pour aider les démarches locales TVB, en particulier le conseil régional, les services de l'État dont la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie, les conseils généraux, l'agence de l'eau, les parcs naturels régionaux...

Sensibiliser, former, diffuser, agir pour...

limiter la fragmentation des espaces agricoles et forestiers

diversifier les lisières

maintenir et restaurer des connexions entre les espaces ruraux et le cœur urbain

promouvoir la multifonctionnalité des espaces boisés

concilier productivité agricole et accueil de la biodiversité

requalifier les infrastructures existantes et aménager écologiquement les nouvelles

promouvoir des pratiques de gestion adaptées

décloisonner les cours d'eau

diversifier les habitats aquatiques et humides